

On employait encore les colons militaires à réparer ou à construire les bâtiments dans lesquels ils logeaient. De nombreuses fiches (N<sup>os</sup> 102-111) calculent les superficies des murs qui ont été ainsi enduits soit avec du torchis, soit par un autre procédé (le *ma-fou* 馬夫) sur lequel nous ne sommes pas bien informés (N<sup>os</sup> 92, 104-107, 393).

Tout en faisant usage des bêtes de somme, qui sont les ânes et les chameaux, les hommes avaient parfois à faire eux-mêmes le transport des matières premières ou des denrées qui leur étaient nécessaires. Le compte des distances qu'ils parcouraient ainsi est établi d'une manière assez singulière (N<sup>os</sup> 92-97) : au lieu de dire que, dans telle escouade, chaque homme a fait tant de fois un parcours réel de tant de *li*, on commence par énoncer la distance totale réelle obtenue en additionnant toutes les distances parcourues pendant tant de jours par tant d'hommes ; on divise ensuite le nombre exprimant la distance totale par le nombre des hommes ; si la division ne se fait pas exactement, on attribue le reste au dernier homme et on attribue à chacun des autres la longueur théorique exprimée par le quotient de la division.<sup>1</sup>

Il faut compter aussi au nombre des obligations de ces soldats le service postal. Quelques-unes de nos fiches<sup>2</sup> contiennent l'énumération des lettres qui étaient remises à un courrier et le nom des destinataires respectifs.

Souvent, le soldat qui faisait office de messenger n'apportait aucune lettre et déclarait de vive voix les ordres ou les instructions dont on lui avait confié la transmission ; il se bornait alors à présenter une fiche qui l'accréditait auprès de celui à qui il devait s'adresser ; ainsi s'expliquent les nombreuses fiches qui annoncent un message sans dire en quoi il consiste<sup>3</sup> ou qui portent simplement une date et le nom d'un homme.<sup>4</sup>

## 7

Les hommes recevaient, pour leur nourriture journalière, 6 *cheng* de grain<sup>5</sup> ; le *cheng* vaut un dixième de boisseau.

Les émoluments étaient payés d'après le temps de service ; la fiche N<sup>o</sup> 592 est extrêmement curieuse parce qu'elle nous fait voir comment on établissait les calculs ; on commençait par évaluer le nombre de mois et de jours pendant lesquels le soldat avait servi ; puis on réduisait ce nombre en jours en supposant que les mois avaient eu uniformément 30 jours ; mais il fallait alors faire une soustraction en retranchant autant de jours qu'il y avait de mois de 29 jours dans la période considérée ; enfin on augmentait le nombre ainsi obtenu en lui ajoutant la moitié de ce nombre lui-même, parce que la règle voulait que, dans ces postes lointains, deux jours de service fussent équivalents à trois.

C'est vraisemblablement pour faire des calculs analogues que diverses fiches contiennent le relevé des temps de service de tel ou tel officier subalterne.<sup>6</sup>

Nous ne savons pas si les simples soldats étaient payés en argent ou en grain ; dans le cas d'un très petit officier, un *heou che* 候史 ou sous-chef de tour de guette, nous apprenons qu'il était payé en argent et recevait 20 sapèques par jour (N<sup>o</sup> 62).

Les armes de ces soldats sont l'épée et l'arbalète. Pour l'épée, nous n'avons aucun renseignement particulier et c'est sur les bas-reliefs du *Chan-tong* qu'il faut en étudier la forme. Quant à l'arbalète, on en estimait la force d'après le poids qu'il fallait suspendre pour la bander ; ces poids étaient évalués en *che* ou unités valant 120 livres chinoises ; nous trouvons mentionnées dans nos fiches des arbalètes de la force 3 *che*<sup>7</sup>, de 4 *che*<sup>8</sup>, de 5 *che*<sup>9</sup> et de 6 *che*<sup>10</sup>. Parfois la force n'était plus

<sup>1</sup> Voyez le N<sup>o</sup> 92 à propos duquel nous avons expliqué en détail ce singulier procédé.

<sup>2</sup> N<sup>os</sup> 275, 367, 454, 455.

<sup>3</sup> Cf. les N<sup>os</sup> 56, 137, 138, 141, 143, 451.

<sup>4</sup> Cf. les N<sup>os</sup> 45 et 50.

<sup>5</sup> Cf. les N<sup>os</sup> 310, 311, 326, 328, 336.

<sup>6</sup> Cf. les N<sup>os</sup> 46, 394, 601, 642.

<sup>7</sup> Cf. les N<sup>os</sup> 73 et 113.

<sup>8</sup> Cf. le N<sup>o</sup> 74

<sup>9</sup> Cf. les N<sup>os</sup> 64 et 114.

<sup>10</sup> Cf. les N<sup>os</sup> 676, 682, 703 et 705.